



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1706 ET 1707

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} mai 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1706 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1599 sur le traitement des membres du conseil et sur le remboursement des dépenses afin de modifier le calcul de l'indexation annuelle selon l'IPC** ». Ce règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2023.
- Règlement numéro 1707 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout afin d'augmenter le critère de rétention des eaux pluviales pour les surfaces imperméables** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 10 mai 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville